

Lourdes (65)

EDF / CCAS : le partenariat reconduit



Mardi 9 avril 2024, en mairie de Lourdes, Électricité De France représentée par Emmanuel de Bourmont, agissant en sa qualité de Directeur de Développement Territorial Hautes-Pyrénées et le CCAS de Lourdes, représenté par Thierry Lavit, président du CCAS et maire de Lourdes, ont signé, pour la deuxième année consécutive, la convention afférente à leur démarche commune de partenariat en matière de lutte pour l'inclusion numérique et contre la précarité énergétique. Les bénéficiaires du CCAS de Lourdes en situation de précarité énergétique vont ainsi de nouveau bénéficier d'actions de prévention permettant la maîtrise des consommations d'énergies.

Compte tenu de leurs intérêts communs, le CCAS de la Ville de Lourdes et EDF, ont décidé en 2022 d'inscrire leur démarche de partenariat dans le cadre d'une convention soumise chaque année à reconduction. Le premier acte de cette collaboration a été signé le 12 octobre 2023 à l'Hôtel de Ville de Lourdes.

**Contact presse, demande d'images en 72 ou 300 DPI :
service-communication@ville-lourdes.fr / Tél. : 05 62 42 54 07
Ville de Lourdes – 2, rue de l'Hôtel de Ville - 65100 Lourdes
www.lourdes.fr**

Le CCAS de Lourdes est un acteur majeur de la solidarité communale, notamment par une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées, ainsi que l'animation d'ateliers collectifs de prévention multi-domaine (activités de mémoire, de dextérité, estime de soi, appréhender l'informatique de base, etc.).

EDF est engagé depuis 30 ans dans des actions de solidarité en faveur des publics fragilisés et des clients démunis. Cet engagement se traduit par une action de terrain auprès des collectivités territoriales à travers le Fonds de Solidarité Logement, mais également par des partenariats nationaux comme locaux destinés à lutter contre la précarité énergétique et pour l'inclusion numérique.

« La Ville de Lourdes vous accueille avec grand plaisir aujourd'hui. Je connais la sincérité qui vous anime à nos côtés. C'est pour cela que vous êtes à cette table, pour reconduire notre partenariat. Les financeurs comme EDF sont rares. Merci beaucoup », a souligné Thierry Lavit en préambule.

« Nous sommes heureux d'accompagner les personnes en situation de précarité qui rencontrent des difficultés avec les factures d'énergie. Les crises rendent l'énergie toujours plus chère. Le rôle d'EDF est d'accompagner les CCAS, proches des territoires et de les accompagner », a renchéri Emmanuel de Bourmont.

Ce que prévoit le CCAS de Lourdes avec l'appui d'EDF

- Permettre le public en situation de précarité énergétique de connaître les différents dispositifs et procédures d'aide en matière d'énergie, d'être informés et orientés vers les différents partenaires habilités à constituer ou à les aider à constituer des dossiers de demande d'aides.
- Promouvoir les outils numériques d'EDF (et autres fournisseurs).
- Permettre aux habitants de Lourdes en situation de précarité énergétique de bénéficier d'actions de prévention permettant la maîtrise des consommations d'énergies (écogestes).

Ces actions se déclinent concrètement au travers des ateliers budgétaires et des sessions Précarité énergétique et Ecogestes du CCAS.

EDF offre un kit « Maîtrise de l'énergie » à chaque participant. L'ensemble des kits remis représentent une valeur totale de 1 014 € (en 2024). Ces kits ont été remis lors de la signature de la convention.

Zoom sur l'atelier Budget du CCAS

- L'atelier Budget comprend des séances animées par l'association Finances et Pédagogie et des séances écogestes (7 en 2023).
- Accueil de 70 personnes pour l'année 2023.
- Objectifs : maîtrise de la consommation d'électricité, la consommation d'eau pour diminuer le montant des factures, agencement du mobilier dans le logement, obtention des chèques énergies, astuces à appliquer au quotidien, sensibilisation au tri sélectif, etc.

**Contact presse, demande d'images en 72 ou 300 DPI :
service-communication@ville-lourdes.fr / Tél. : 05 62 42 54 07
Ville de Lourdes – 2, rue de l'Hôtel de Ville - 65100 Lourdes
www.lourdes.fr**

Désinscription : service-communication@ville-lourdes.fr



© Service communication Ville de Lourdes



© Service communication Ville de Lourdes

Contact presse, demande d'images en 72 ou 300 DPI :
service-communication@ville-lourdes.fr / Tél. : 05 62 42 54 07
Ville de Lourdes – 2, rue de l'Hôtel de Ville - 65100 Lourdes
www.lourdes.fr

Désinscription : service-communication@ville-lourdes.fr



Contact presse, demande d'images en 72 ou 300 DPI :
service-communication@ville-lourdes.fr / Tél. : 05 62 42 54 07
Ville de Lourdes – 2, rue de l'Hôtel de Ville - 65100 Lourdes
www.lourdes.fr

Désinscription : service-communication@ville-lourdes.fr